

Edité par le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme

L'APICULTEUR

Auvergnat

N° 60 | Novembre 2021

FÊTE DE L'ABEILLE ET DE L'ENVIRONNEMENT du 15 au 21 novembre 2021 BEAUMONT



Concours des miels
Conférences
Expositions

Foire au miel
20 et 21 novembre

© Nicolas Chalet

Retrouvez le programme complet sur
www.beaumont63.fr www.apiculteurs63.fr



FÊTE DE L'ABEILLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONFÉRENCES salle de spectacle - Maison des Beaumontois

Mardi 16 novembre - 20 h

Conférence : «L'intelligence de l'essaim» de Bruno Corbara, enseignant-chercheur à l'Université Clermont Auvergne, spécialiste des sociétés d'insectes et directeur de publication de la revue Espèces

Chez l'abeille mellifère et, de façon plus générale chez des insectes sociaux comme les fourmis, un certain nombre de tâches sont réalisées en groupe et certaines « décisions » sont prises collectivement.

Bruno Corbara, parlera des mécanismes qui sous-tendent cette «intelligence collective» ou «intelligence en essaim» dans le contexte de l'approvisionnement alimentaire et la recherche d'un nouveau site de nidification. Où il sera question de « danse des abeilles » et de fourmis qui résolvent des problèmes...

Jeudi 18 novembre - 20 h

Conférence «L'eau au 21^{ème} siècle : un défi mondial ... et local» de Christian Amblard, Directeur de Recherche Honoraire au CNRS

Le conférencier s'attachera à présenter les ressources et les principaux usages de l'eau au niveau mondial. Par ailleurs, il cherchera à établir les perspectives d'évolution au cours des prochaines décennies en lien avec les changements climatiques et l'évolution démographique de la planète. Enfin, sur un plan local, le conférencier évoquera la situation des ressources en eau en Auvergne.

Dimanche 21 novembre - 15 h

Conférence «Vers une approche plus holistique de l'alimentation pour protéger la santé et la planète : la règle des 3VBLs» de Anthony Fardet, chercheur en alimentation préventive, durable et holistique

Nos systèmes alimentaires ne sont pas durables. En cause notamment, notre consommation excessive de produits animaux et ultra-transformés qui menace notre santé, la biodiversité et le bien-être animal, l'environnement (pollution, déforestation, gaz à effet de serre...), la vie sociale, les petits producteurs et les traditions culinaires dans le monde.

Une solution efficace pour contribuer à rendre plus durables nos systèmes alimentaires et notre santé : « Mangeons Végétal, Vrai, Varié (si possible bio, local et de saison) ».

Réservation obligatoire pour les conférences au 04 73 15 15 95
du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h à 12h et de 13 h à 16 h

FOIRE AU MIEL samedi 20 et dimanche 21 novembre -9 h /18 h

Samedi 20 novembre

- 11 h 00, 14 h 30 et 17 h 00 : projection du conte filmé « Le miel de l'amitié »
- 11 h 30 : résultats du Concours des miels d'Auvergne, suivi d'un pot de l'amitié
- 15 h 00 : balade botanique dans les rues de Beaumont avec le programme de sciences participatives «Sauvages de ma rue» et «Lichens go!». Rdv à 14h45 sur le stand «Sauvages de ma rue»
- 15 h 30 : sélection du meilleur pain d'épice par un jury d'enfants (Nombre de places limité. Inscriptions sur le stand du Syndicat des apiculteurs pour faire partie du jury)

Dimanche 21 novembre

- 11 h 00, 14 h 00 et 16 h 00 : projection du conte filmé : « Le miel de l'amitié »
- 15 h 00 (Maison des Beaumontois) : conférence «Vers un approche plus holistique de l'alimentation pour protéger la santé et la planète : la règle des 3VBLs», par Anthony Fardet

Foire au miel durant tout le we, de nombreux stands présents : produits locaux, dégustation de miel ...,

Le miel de l'amitié
conte traditionnel béninois filmé
durée : 15 min

Réalisation : Bodounri A. I. LAWANI AKANHORO
Direction artistique et distribution : LES PAROLIERS DE L'ESPOIR
Production : CPL LE PHÉNIX PROD

Dans le village Ow'inhonto, au coeur du Bénin, une colonie d'abeilles, locataire indésirable d'un sage paysan, fatigue et exaspère le chef du village. À bord de notre chariot ambulante, nous vous embarquons avec le conteur jusqu'au baobab multi-centenaire pour retrouver le vieillard héritier de la calebasse parlante et suivre les méandres d'une amitié incertaine.

Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans pour l'ensemble des évènements

Pour plus de renseignements :

www.beaumont63.fr
www.apiculteurs63.fr



Page : 02

EXPOSITION

Lundi 15 au dimanche 21 novembre

Exposition « Pollinzateurs »
de la photographe naturaliste Lucie PAPIN

«Saviez vous qu'il existe plus de 1200 espèces d'abeilles sauvage, que même les mouches butinent ou qu'un tiers de notre alimentation dépend du travail de tout ce petit peuple? L'exposition «PolliniZateurs» braque le projecteur sur ces passeurs de pollen : ça va faire le BZZZZZZZ.....

Lucie Papin souhaite partager, simplement, cette curiosité qui l'anime pour la nature et mettre un coup de projecteur sur la biodiversité ordinaire qui nous entoure afin de donner envie au plus grand nombre d'en prendre soin.

à la Maison des Beaumontois du lundi 15 au vendredi 19 novembre et à la La Ruche les samedi 20 et dimanche 21 novembre

PLAN D'ACCÈS

Arrêt de bus : Mairie de Beaumont



LA PAGE DE LA COOPÉRATIVE

● L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions sanitaires devraient permettre de revenir à des réunions en "présentiel". Un petit changement néanmoins pour les dates: la 1ère convocation sera début 2022 pour donner plus de temps à la préparation (les années précédentes la 1ère convocation était pour fin novembre ou début décembre de l'année n, la deuxième en mars n+1).

● L'OUVERTURE DES SAMEDIS

Depuis le 1er juillet, nous avons cessé le fonctionnement sur rendez-vous et mis en place (à Veyre-Monton) l'ouverture de la coop tous les samedis (le matin). Cette organisation nous a permis d'alléger l'affluence du mercredi et est appréciée par bon nombre d'adhérents qui sont plus disponibles en fin de semaine. Pour la saison hivernale ce samedi matin est moins justifié, par conséquent le dernier samedi ouvert sera le 4 décembre. Ce jour-là nous aurons la présence du cirier, auprès duquel vous pourrez échanger votre cire comme cela se faisait les années antérieures.

● LE NOURRISEMENT EN 2021

En raison de la mauvaise saison apicole, cette année aura été marquée par une très forte demande en nourrissage: +80% pour le sirop et +40% pour les candis. A noter également une forte demande pour le sucre de canne bio.

● LE GAUFRAGE PERSONNALISÉ DE LA CIRE

Nous avons redémarré cette activité (réalisable en période "creuse"). On rappelle qu'avec le GDSA-63, la coop propose l'utilisation d'un gaufrier, permettant à chacun de venir avec sa propre cire pour la gaufrier sur place (le mercredi, sur rendez-vous), sous la conduite d'un bénévole de la coop formé à cette utilisation. Cette possibilité rencontre un grand succès.

● GRAINES DE PLANTES MELLIFÈRES

Semez des plantes mellifères autour de vous au printemps. En plus de la phacélie (très demandée) et des autres graines habituelles (moutarde, trèfle, etc.) nous proposons (en petites quantités pour commencer) la caméline. Cette plante a l'avantage, en plus d'être très mellifère, d'être très couvrante et ainsi de réduire l'invasion des adventices.

● AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA COOP

Les plantations faites en 2018 commencent à prendre forme. Notre mini-rucher s'est enrichi d'une ruche "historique" restaurée et mise en valeur par Apistoria (panneau explicatif au bord du parking). Elle sera peuplée pour la prochaine saison. Un diaporama sur les différents types de ruches automatiques sera proposé ultérieurement par Apistoria.

Philippe Choisel



LA FORMATION EN 2021

Les 3 formations de l'année en cours ont été menées à terme non sans quelques difficultés. Le décalage des dates de formation, lié au confinement, nous a conduits à faire des ajustements pour tenter de se caler au mieux sur le calendrier apicole. Les derniers jours de formation ont eu lieu en octobre. Le déroulement un peu déroutant de l'année apicole avec des fortes gelées printanières, suivies d'une sécheresse et d'une longue période de pluie, n'a pas non plus facilité le travail des stagiaires au rucher en ce qui concerne la connaissance des étapes jalonnant la vie d'une colonie d'abeilles. Qui a dit que l'apiculture est une science exacte?

Comme tous les ans la majorité des stagiaires a tenu le cap et est arrivée au terme de la formation. La remise des diplômes, lors de la fête du miel à Beaumont, clôturera cette année studieuse dans la bonne humeur.

Ces formations permettent aux stagiaires de s'occuper, avec plaisir et plus de compétences, de leur rucher personnel. Les rencontres, lors de leur venue à la coopérative, nous permettent de suivre l'évolution des participants et de répondre à un certain nombre de questions. Ces moments d'échanges sont rassurants quant aux acquis des stagiaires et nous confortent dans l'idée de continuer à réaliser des formations très structurées et qui couvrent les différents aspects du travail de l'apiculteur gérant un «rucher de loisirs».

LA SUITE EN 2022

Toutes les formations sont reconduites selon les modalités habituelles. Les informations nécessaires sont disponibles sur le site internet du syndicat.

Plus de renseignements sur ces formations seront disponibles sur le site du syndicat :
apiculteurs63.fr à la rubrique formation

FAIT DIVERS

Le vol de la cabane du rucher école, au-delà de la perte financière, crée un vrai problème temporaire de stockage et rangement du matériel (hausses, cadres, ruches, ruchettes...).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT

*Cette année l'assemblée se déroulera le
4 décembre 2021 à 14h30
dans la salle de réunion de la Coopérative.*



NOURRIR POUR HIVERNER

L'hivernage, moment crucial pour la saison à venir, se doit d'être préparé avec la plus grande attention et être adapté à toute une série de variables. En voici quelques-unes :

- **l'état actuel de la colonie** : âge de la reine, surface de couvain, quantité (nombre de cadres occupés), race ou écotype d'abeilles, état des réserves (miel, pollen)...
- **l'emplacement du rucher** : (altitude – exposition...), cultures restantes, flore automnale, zone géographique, climatologie...
- **les pratiques apicoles** : date de récolte, type et date de traitement, date de préparation de l'hivernage, transhumance tardive (bruyère, miellat...), resserrement ou pas des colonies (partition), sensibilité de l'apiculteur...
- **le type de ruches** : divisibles ou non, épaisseur du bois, traitement de surface, isolation, type de nourrisseur, plancher plein ou grillagé...

HIVERNER C'EST :

- **isoler le toit** pour conserver la chaleur de la ruche et limiter la dépense d'énergie donc la consommation des abeilles.
- **lester le toit** de la ruche pour lutter contre le vent.
- **adapter le volume de la ruche** à la force de la colonie en utilisant des partitions. Les partitions isolantes et/ou réfléchissantes, sans être la règle, sont les bienvenues dans les périodes froides en limitant les déperditions de chaleur et donc le travail des « chauffeuses ». Lors de cette opération le recentrage du couvain est un plus pour faciliter la vie de la colonie.
- **hiverner des colonies fortes**, au moins 5/6 cadres d'abeilles, en pratiquant des opérations de réunion. Sur ce plan là le sentimentalisme n'est pas de mise car il mène le plus souvent à des déceptions.
- **incliner légèrement la ruche** vers l'avant pour faciliter l'évacuation de l'eau de condensation.
- **éviter les chocs** contre la ruche (branche basse – ruche bancale) qui mettent les abeilles en bruissement et les fatiguent inutilement.
- **limiter les entrées** en mettant les grilles pour éviter les intrusions (souris – coléoptères...), le pillage en facilitant le gardiennage pour les ruches les plus faibles.
- **surveiller la quantité de varroa** pour sauvegarder les abeilles d'hiver et avoir un bon démarrage de printemps. Pour cela la connaissance du niveau d'infestation de varroa s'impose : comptage des chutes naturelles ou sur prélèvement d'abeilles.
- **replacer les lanières**, à mi-traitement, près du couvain et les ôter en fin de traitement pour éviter une accoutumance de l'acarien aux molécules actives. Ces deux pratiques doivent être mises en œuvre systématiquement.
- **déterminer la période sans couvain** pour traitement à l'aide d'un médicament à base d'acide oxalique. La reine arrête généralement sa ponte dès la première gelée. La période hors couvain débute trois semaines plus tard. Il peut être intéressant, pour un gain de temps, de jumeler le retrait des lanières, un comptage de varroa sur quelques ruches et un traitement par dégouttement, si les conditions de température et de calendrier des opérations sont adéquates.
- **vérifier les réserves** miel et pollen et les compléter si nécessaire.
- **avoir une population et un niveau de couvain** suffisants pour assurer un bon démarrage fin janvier ou début février.

Ces deux derniers éléments, partie importante de la réussite de l'hivernage, méritent un développement plus important.



VÉRIFIER ET COMPLÉTER LES RÉSERVES

Les réserves de la ruche sont le miel et le pollen. Pour assurer un bon hivernage chaque colonie doit posséder au moins **15 kg de miel et un demi à un cadre de pollen**. Cela passe par une pesée des ruches pour en vérifier le poids de miel et un contrôle visuel pour le pollen.

La pesée des ruches nécessite de connaître le poids d'une ruche à vide avec tous ses cadres, son nourrisseur et couvre cadre. Suivant la composition de la ruche bois ou plastique le poids peut varier de plusieurs kilogrammes. Par exemple une ruche bois plancher (2 kg), corps (7 kg), 10 cadres étirés (5 kg), nourrisseur + couvre cadre (3,5 kg) soit un total de 17,5 kg. La même configuration en ruche plastique pèse 12 kg. Il est important de peser la ruche toujours dans la même configuration.

Pour un bon hivernage à ce poids à vide il convient d'ajouter 20 kg : 15 kg de miel + 2 kg de pollen + 3 kg d'abeilles.

La pesée peut s'effectuer de **manière partielle** à l'aide d'un peson et en décollant l'arrière de la ruche. Le poids total est obtenu en multipliant le résultat de lecture par 2. Attention cependant à la position du point de rotation de la ruche sur son support 'effet de bras de levier' qui peut faire varier le poids réel par rapport à la mesure effectuée.

Plus précise est la mesure du poids de la ruche par **pesée totale** : balance de ménage, balance Scalapi, pesée en continu. Le simple soulèvement de la ruche à la main peut être une indication en cours de saison mais il se montre souvent insuffisant en début de nourrissage.

Les cadres de miel de réserve doivent être **pleins du sommet à la base**. Il faut éviter les cadres remplis partiellement de miel par une bande de 10/15 cm sous la tête de cadre. En effet il faudra plus de cadres partiellement remplis que de cadres pleins pour obtenir la quantité de miel nécessaire. Ce qui amènera plus de volume à chauffer pour une même quantité d'abeilles donc une plus grande fatigue de ces dernières et une augmentation de la consommation globale de la colonie.

De plus **en cas de froid important** sur une longue période les abeilles ne peuvent guère se déplacer, aussi elles doivent avoir suffisamment de miel sur le secteur du cadre où elles se trouvent. Des cadres partiellement remplis ne leur permettent pas de tenir toute la durée d'un épisode froid un peu long.

La procédure pour obtenir des cadres de miel complets débute dès la fin de la récolte par la pesée des ruches pour déterminer le poids de sirop nécessaire. Ensuite retirer les cadres vides du corps de ruche et nourrir avec du sirop 70/30 par nourrisseur entier. Ajouter un cadre bâti vide au fur et à mesure du nourrissage pour assurer le remplissage complet des cadres.

Une règle empirique veut que l'on obtienne un cadre de miel de plus que le nombre de cadres de couvain.

Remarque : si le poids des ruches avec abeilles est supérieur de 20 kg au poids à vide, l'apport de candi ne sera certainement pas nécessaire. Pour un écart de l'ordre de 3 kg l'apport de candi se fera début décembre. Pour un écart supérieur penser à nourrir à partir du mois de novembre.

OBTENIR UNE POPULATION ET UN NIVEAU DE COUVAIN

Une fois le poids des réserves réalisé, l'étape suivante consiste à obtenir une population d'abeilles d'hiver suffisante.

La ponte de la reine étant fonction du nombre de nourrices qui l'entourent, une grosse population augmente le volume de ponte et donc un meilleur développement printanier de la colonie. Ces nourrices doivent naître fin d'été/début d'automne ni trop tôt ni trop tard. Celles qui naissent tôt doivent encore s'occuper du couvain et donc puiser dans leurs réserves pour le nourrir. Ce faisant elles diminuent leur espérance de vie. Celles qui naîtront tardivement n'auront pas une alimentation en pollen suffisamment variée et ne développeront pas des réserves de vitellogénine suffisantes qui leur permettront d'être des nourrices efficaces et d'avoir une durée de vie suffisante.

Pour avoir des abeilles d'hiver en quantité, sitôt le nourrissage de complément réalisé, nourrir la colonie avec du sirop léger en petites quantités (2/3 verres) 1 à 3 fois par semaine pour **relancer la ponte de la reine**. Vérifier que la reine dispose de place disponible pour pondre, sinon ajouter un cadre étiré à côté du couvain existant. Ce nourrissage sera arrêté fin septembre/début octobre pour permettre le développement du couvain avant la décroissance de la population.

Ces grandes lignes exposées, il reste à chacun à les adapter à ses colonies, au climat et ses variations et tous autres impondérables pour des colonies en pleine forme lors de la miellée de l'année à venir.



Guy BATISSE et l'équipe formation

CAHIER DES CHARGES APICULTURE BIOLOGIQUE - AB

Suite à une évolution de la réglementation européenne (adoption du règlement CE 2018/848) modifiant le cahier des charges de l'apiculture biologique, l'INAO a été chargé de produire un guide de lecture pour l'interprétation de cette nouvelle réglementation au niveau français.

Pour cela, l'INAO a demandé l'avis de diverses parties prenantes, y compris la filière apicole en interrogeant INTERAPI où l'UNAF siège au collège 1 (collège production)*.

Les parties du cahier des charges qui concernent l'origine des cires, les traitements varroa autorisés, les peintures des ruches autorisées, les matériaux autorisés pour la fabrication des ruches, etc... n'ont pas posé tellement de problème.

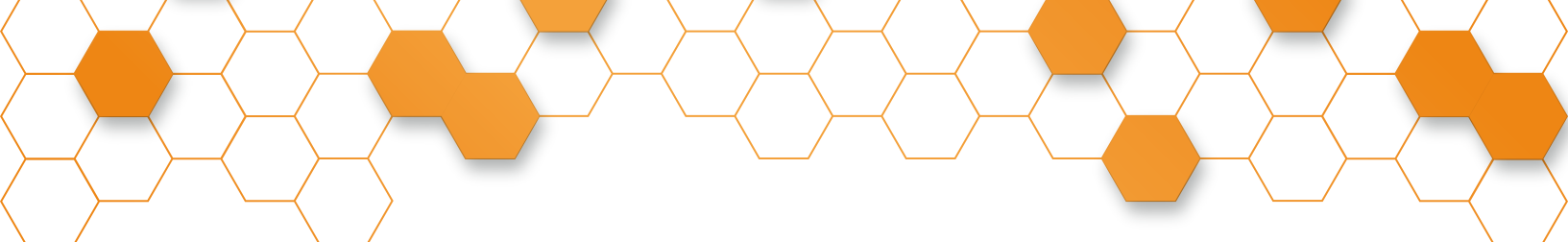
Par contre, il en va autrement des aires de butinage : dorénavant, les ruches devront être au moins 50% du temps de la saison apicole (hors période d'hivernage) sur des emplacements « conformes » (c'est-à-dire où au moins 50% des cultures dans un rayon de 3 km sont soit des cultures cultivées en AB, soit de la flore spontanée, soit « des cultures traitées au moyen de méthodes ayant une faible incidence sur l'environnement » tel que défini par le règlement).

Ainsi, il sera beaucoup plus facile aux apiculteurs d'obtenir la mention AB, puisque le calcul de la conformité n'est plus fait seulement à partir des cultures environnantes pendant une miellée, mais à partir de la saison dans sa globalité.

Un tel laxisme est-il bénéfique à l'apiculture biologique ? Il semble que non d'après les associations de consommateurs.

« Ainsi, un miel de printemps pourra être certifié bio si la colonie dont il est issu a passé plus de 50% du temps de la saison sur des emplacements conformes, et ce, même si en début de saison celle-ci aura passé deux semaines sur une miellée de colza conventionnel ».





2 exemples qui illustrent le nouveau cahier des charges

Emplacement A	Emplacement B	Emplacement C
Fleurs + colza	Acacia	Tilleul + tournesol
4 semaines de butinage dont 2 sur miellée de colza	2 semaines de butinage	3 semaines de butinage dont 2 sur tournesol
9 semaines de butinage avec 5 semaines conformes à l'AB et 4 non conformes Plus de 50 % de la saison apicole conforme à l'AB Conclusion : l'ensemble des miels produits sont AB ainsi que les colonies.		

Emplacement A	Emplacement B	Emplacement C
Fleurs + colza	Acacia	Tournesol
3 semaines de butinage, dont 2 sur miellée de colza	2 semaines de butinage	2 semaines de butinage
7 semaines de butinage avec 3 semaines conformes à l'AB et 4 non conformes Moins de 50% de la saison apicole conforme à l'AB Conclusion : les colonies repartent en conversion et l'ensemble des miels produits sont déclassés		

**Pour rappel, les deux représentants de l'UNAF à INTERAPI sont Yves DELAUNAY (apiculteur professionnel en Corrèze) et Philippe GAULARD (apiculteur professionnel en Côte d'or)
Tous les apiculteurs professionnels (plus de 200 ruches) cotisent ainsi que les pluri-actifs (plus de 50 ruches). C'est la MSA qui collecte ces cotisations.*



CONCOURS RÉGIONAL «MIELS D'AUVERGNE» 2021 RÈGLEMENT

Le concours « Miels d'Auvergne » se tiendra le Samedi 20 Novembre 2021 à partir de 9h00 à Beaumont, dans la salle des fêtes « la Ruche ».

L'intégralité du règlement du concours est à disposition, sur simple demande au Syndicat. Le bulletin d'inscription accompagne cette revue. Il est aussi disponible au Syndicat, sur son site internet ou à la Coopérative.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout apiculteur déclarant légalement ses ruches et ayant un numéro SIRET ou un NAPI peut participer au concours. Les produits admis à concourir devront être obligatoirement originaires de l'un des départements suivants : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.

QUALITÉ DES MIELS PRÉSENTÉS

Les miels présentés au concours doivent provenir d'un lot homogène. Une analyse physico-chimique des miels présentés pourra être effectuée, sur demande des organisateurs, pour confirmer le respect de la catégorie et fournir une appréciation objective de la qualité.

CONSTITUTION DES ÉCHANTILLONS PRÉSENTÉS AU CONCOURS

Les participants fourniront un échantillon de miel de chacune des catégories présentées au concours. (2 pots de 500g et 1 pot de 250g). Les candidats devront adresser les échantillons correctement étiquetés ainsi que la fiche d'inscription, dûment remplie et signée, au plus tard mercredi 17 novembre 2021, au Syndicat des Apiculteurs du Puy de Dôme.

CATÉGORIES EN CONCOURS

Pour cette année 2021, les catégories proposées sont :

- miel toutes fleurs de montagne,
- miel crémeux.



Dans chaque catégorie, et à condition qu'il y ait plus de 5 échantillons par catégorie, 2 concours auront lieu :

- un concours pour les apiculteurs ayant plus de 50 ruches,
- et un pour les apiculteurs ayant moins de 50 ruches.

JURY

Un jury chargé d'évaluer les miels est nommé par les membres organisateurs. Chaque membre du jury doit juger les qualités des miels présentés « en son âme et conscience », sans préjugé et de façon indépendante. Le jury attribue des points selon les critères suivants :

- aspect visuel : 2 points
- aspect olfactif : 3 points
- texture : 3 points
- aspect gustatif : 12 points

Des règles sont prévues pour départager les éventuels ex æquo. Elles s'appuient principalement sur une contre -notation faite par un autre jury voire aussi sur l'aspect gustatif.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation du règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Les petites ANNONCES :

Particulier Recherche :

Boitier d'engrenage pour extracteur radiaire
9 ^{1/2} cadres APINOX-SERINOX pris à Thiers soit :
- Vis sans fin avec goupille
- Roue avec goupille ou l'ensemble d'engrenage
Tel. 04 73 86 78 24

Cède matériel Apiculture :

Pour cause : diminution d'activités.
- 3 essaims en ruches Voirnot 150€/pièce
- 2 ruches vides en bon état
- 4 ruchettes (dont 3 pièges)
- 13 hausses complètes (cadres filés/cirés)
- 4 plateaux
- 2 nourrisseurs couvre cadres
- 8 couvre cadres chasse abeilles
- 14 couvre cadres de corps
- 1 toit
- 6 partitions de corps + 8 partitions de hausses
- 30 cadres de corps filés/cirés + 28 filés
Clermont-Ferrand Tel : 06 14 01 60 42

Donne :

Cadres de corps et de hausses de marque Voirnot
TOURNEBISE Nadège Tel. 07 61 18 11 78

A Vendre :

essaims hivernés sur 5 cadres (135€ TTC), ou sur
8 cadres prêt à prendre la hausse (155 € TTC),
reine 2021 buckfast : disponible à Ceyrat (63122)
Courant avril 2022 Tel. 06 89 37 06 12

A Vendre :

Vend plateaux trappes à pollen (tiroir inox)
pour dadant 10 cadres.
SIRVINS Jean-Marie Tel. 06 89 37 06 12

A Vendre :

Vends ruches Voirnot
peuplées. Fûts à Miel état neuf / Pèse ruches
NOUHEN Bernard Tel. 04 73 86 03 96

A Vendre :

Vends essaims sur 6, 10 et 12 cadres
80, 100 et 120€
QUANTIN Philippe Tel. 06 68 11 37 31
4 rue des Vallots Champeyroux 63720 Saint Ignat

RAPPEL DES ADRESSES DE NOS DEUX SITES DE LA COOPERATIVE



SIÈGE DE LA COOP. À VEYRE-MONTON (63960)
3 rue Georges Charpak (zone d'activité du Pra de Serre).

Pour l'accès: sortie 5 de l'autoroute A75, direction Veyre Monton.
Après 1,5 km, au rond-point, prendre à droite, puis 1ère à gauche
(500m) et 1ère à droite (80m). La Coop est le 2ème bâtiment sur la
droite.



ANNEXE DE MONTLUÇON, À ST VICTOR (03410)
Impasse de l'Industrie (ZAC du Pont des Nautes)

Pour l'accès: au niveau de la sortie 36 de l'autoroute A714,
sur la route de Paris.

BON DE COMMANDE DES ARBUSTES MELLIFÈRES NOVEMBRE 2021

*Commander avant le 17 novembre
Livraison le mercredi 8 décembre*

	Prix unitaire (€)	Nombre	Prix total
*Aubépine (Crataegus monogyna)	1,20		
* Bourdaine (Rhamnus frangula)	1,20		
Camerisier à balai (Lonicera xylosteum)	1,20		
*Cerisier à grappes (Prunus padus)	1,20		
Châtaignier (Castanea sativa)	1,20		
Cornouiller mâle (Cornus mas)	1,20		
Merisier (prunus avium)	1,20		
*Noisetier (Corylus avellana)	1,20		
*Poirier (Pyrus communis)	1,20		
*Prunellier (Prunus spinosa)	1,20		
*Sorbier des oiseaux (Sorbus aucuparia)	1,20		
*Tilleul (Tilia cordata)	1,20		
<i>* Un astérisque précède les noms des arbres et arbustes convenant également à la montagne. Nota : le châtaignier et la bourdaine sont à éviter sur un terrain calcaire</i>			
Chèque à libeller: Syndicat des Apiculteurs du PDD	TOTAL CHEQUE		
A déposer au Syndicat ou à la Coop ou à envoyer : 3 rue Georges Charpak – 63960 Veyre-Monton			
Nom – Prénom :		Téléphone :	
Adresse mail :			
Ecrire à la main : « J'ai bien noté que le seul jour de livraison est le 8 décembre 2021 à la Coop ». Dater et signer.			

conception & impression : www.arverni.fr - 63122 Ceyrat



SYNDICAT DES APICULTEURS DU PUY-DE-DÔME
3 RUE GEORGES CHARPAK, 63960 VEYRE-MONTON

04 73 26 92 20

OUVERTURE LES MERCREDIS DE 08H30 À 12H00 ET DE 14H À 18H
contact@apiculteurs63.fr / www.apiculteurs63.fr